

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Des représentantes et des représentants des personnels et des usagers au Conseil de gestion provisoire de l'Institut d'Administration des Entreprises Paris-Est (IAE Paris-Est) de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la décision cadre en date du 4 février 2022 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 21 février 2022, portant création de l'IAE Paris-Est ;
- VU** les dispositions transitoires de l'Institut d'Administration des Entreprises Paris-Est approuvées par le conseil d'administration de l'université lors de sa séance du 3 juin 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 10 février 2023.


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales organisant les élections des représentantes et des représentants des personnels et des usagers au conseil de gestion provisoire de l'IAE Paris-est se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 28 février 2023
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le mardi 7 mars 2023 à 16 heures 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le vendredi 10 mars 2023
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels ou usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le lundi 13 mars 2023
Scellement de l'urne	Lundi 20 mars 2023 à 14h00

PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :

DU MARDI 21 MARS 2023, 10 HEURES 00 AU MERCREDI 22 MARS 2023, 16 HEURES 00

Clôture des opérations de vote et dépouillement	Mercredi 22 mars 2023
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 24 mars 2023
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant le CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

ARTICLE 2 :

L'Administrateur provisoire, ainsi que la Responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 février 2023

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ